

Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2023_0064

Objet : Signature de l'avenant n°1 au marché
22.104 réhabilitation du complexe sportif Léo
Lagrange, lot 1 voirie réseau de distribution
(VRD)

APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2022_0088 portant délégation de signature au Premier Adjoint M. Vuylsteker ;

Vu la réglementation en matière de marchés publics, et notamment :

1. l'article L2194-1 du code de la commande publique, disposant qu' « un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque :

- 1° les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux ;
- 2° Des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires ;
- 3° Les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues ;
- 4° Un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché ;
- 5° Les modifications ne sont pas substantielles ;
- 6° Les modifications sont de faible montant.

Qu'elles soient apportées par voie conventionnelle ou, lorsqu'il s'agit d'un contrat administratif, par l'acheteur unilatéralement, de telles modifications ne peuvent changer la nature globale du marché. »

2. l'article R2194-2 du code de la commande publique disposant que « Le marché peut être modifié lorsque, sous réserve de la limite fixée à l'article R. 2194-3, des travaux, fournitures ou services supplémentaires, quel que soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial. »

3. l'article R2194-8 du code de la commande publique disposant que « Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies.

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame le Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que la Ville de Tourcoing a conclu un marché référencé sous le numéro 22.104 ayant pour objet la réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange, lot 1 voirie réseau de distribution (VRD), notifié le 9 novembre 2022 à la société AMBIANCE TP sise à HERLIES (SIRET n°811 466 960 00028), pour un montant de 397 239,49 € HT.

Considérant que la présence des caténaires du tramway rue Chanzy nécessite, pour l'abattage des arbres se trouvant dans le périmètre critique, une intervention de nuit. Les modes opératoires d'Ilévia ne permettent d'intervenir qu'entre 1h et 4h30 du matin, au mieux. De plus, ce temps d'intervention pouvant être diminué au dernier moment. L'entreprise ne pourra donc pas intervenir en une seule nuit comme elle l'avait prévu au marché mais en deux nuits, ce qui engendre un surcoût.

Le présent avenant a donc pour objet d'acter ledit surcoût.

DECIDONS

Article 1er : De recourir à un avenant n°1 au marché 22.104 ayant pour objet la réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange, lot 1 voirie réseau de distribution (VRD)

Article 2 : De signer un avenant 1 au marché 22.104 avec la société AMBIANCE TP sise à HERLIES (SIRET n°811 466 960 00028) afin d'acter le surcoût engendré par une nuit supplémentaire d'abattage des arbres se trouvant sur le périmètre critique.

Montant de l'avenant :
Taux de la TVA : ...20%.....
Montant HT :7 699,90 €.....
Montant TTC : ...0 230,88 €.....
% d'écart introduit par l'avenant : ...1,94 %.....

Nouveau montant du marché public :
Taux de la TVA : ...20 %.....
Montant HT : ...404 939,39 €.....
Montant TTC : ...485 927,27 €.....

Toutes les autres clauses et conditions du marché, non modifiées demeurent applicables.

Article 3 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal. Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2023

Application agréée E-legalite.com


Article 4 : Ampliation de la présente décision est faite au :

- Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Trésorier pour information
- Madame la Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le

03 MARS 2023




Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint au Maire
Jean-Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut être contestée auprès de tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Un recours gracieux peut être introduit auprès de l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Exécutoire le

03 MARS 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/03/2023

Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE

REÇU EN PREFECTURE
Le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com